**Requalification de la résidence Palmiers 1 & 2 KOUTIO - Commune de** **DUMBEA**

**Réponses du 12/06/2025 aux questions des entreprises dans le cadre de l’appel d’offres pour Travaux**

**QUESTIONS DES ENTREPRISES CANDIDATES ET REPONSES DES MAITRES D’ŒUVRE**

**Question n°5 – Lot 08C – Poste 2.1 - Clôture Bambou**

Q :

Afin de prévenir la corrosion prématurée par condensation interne, le bouchonnage des tubes de barreaudage est déconseillé par les fabricants et les fournisseurs. Est-ce cette prescription du CCTP est confirmée?

R :

**Le bouchonnage est prescrit et confirmé. Il doit être réalisé dans les règles de l’art, ainsi aucune condensation interne due à l’humidité ne se produira. Un soin particulier sera à apporter à la protection de la corrosion des extrémités de tubes (jonction avec capuchon).**

**Les clôtures des résidences du FCH à proximité sont réalisées de cette manière.**

Q :

Le diamètre de 3 cm des barreaudages, habituellement en 2.1 cm, est-il confirmé ?

R :

**Le diamètre est confirmé. Les candidats peuvent cependant présenter une offre variante (en plus de l’offre de base) sous réserve de justification d’une résistance identique.**

Q :

L’épaisseur de 5mm des tubes 50x50 de lisses intermédiaires, habituellement de 3mm, est-elle confirmée ?

R :

**L’épaisseur est confirmée. Les candidats peuvent cependant présenter une offre variante (en plus de l’offre de base) sous réserve de justification d’une résistance identique.**

**Question n°6 – Lot 08C – Poste 2.2 - Clôture épaisse (type gabions & bambou)**

Q :

Quelle est la quantité de gabions sur l’ensemble de cette clôture, sachant que cette clôture associe 3 séquences différentes et que la DPGF ne précise par leurs linéaires respectifs ?

R :

La clôture épaisse enchaîne 3 séquences différentes selon les façades définies sur les plans : PAYS C.D. 02, 02a, 02b, 02c.

Séquence 1 – Gabion : Linéaire = 23ml

Séquence 2 – Grille Bambou : Linéaire = 117 ml

Séquence 3 – Grille Bambou sur gabion : Linéaire = 38 ml

Linéaire total = 178 ml

Ce linéaire total est également celui du muret de 20 cm à réaliser en socle de la clôture épaisse.

**Voir l’annexe « Poste 08C.2.2 - Clôture épaisse, détail par séquence »**

**Question n°7 – Lot 08C – Poste 2.3 - Clôture treillis soudé (type grille acier galvanisé)**

Q :

Est-ce qu’une longrine de soubassement est demandée sur la totalité du linéaire ?

Pour rappel : H 165 = 2450 ml

R :

Il y a 2 types de supports en béton pour cette clôture selon sa position :

* **Clôture en limite sur rue**: Poteaux verticaux posés **sur longrine support en béton armé**. Linéaire à mesurer sur les plans PAYS 01, 02, 03, 04
* **Clôture en limite séparative** (entre les bâtiments, entre les jardins privatifs des logements) : Poteaux verticaux posés **sur massifs supports en béton armé**. Linéaire à mesurer sur le plan PAYS 01
* **En complément il est précisé que les longrines en béton armé, en limite sur rue, sont prolongées sous les portails manuels (lot 08C), les portails automatiques et les portillons électriques (lot 08D).**

Q :

Quel type de peinture à prévoir pour la clôture en cadres et grille d’acier galvanisé ?

R :

Le CCTP du lot 08C stipule, en page 26, qu’il s’agit « d’une peinture de protection et de finition à appliquer en atelier, y compris retouches éventuelles sur chantier de toutes les pièces de fixation en acier galvanisé à la charge de l’entreprise. Aspect mat. Teinte RAL à faire valider. Les peintures bénéficieront obligatoirement de l’ECOLABEL européen ou équivalent. »

**Il est précisé ce jour que cette peinture est adaptée au matériau (peinture bi-composant pour métal).**

**Question n°8 – Lot 08C – Poste 2.8 Portillons type grille acier galvanisé / Poste 2.9 Portillons type Bambou**

Corrections des quantités de ces 2 types de portillons

**Voir 04 – DPGF LOT 08C - V3 (corrections des quantités postes 2.8 et 2.9)**

**Voir aussi 03 – CCTP LOT 08C - V3**

**Question n°9 – Lot 08C – Poste 2.10 Boites aux lettres individuelles**

Q :

Le modèle Vulcain de chez DECAYEUX n’existe plus à l’unité, peut-on prévoir d’autres marques ?

R :

**La MOE a demandé confirmation à DECAYEUX France de la poursuite de la fabrication de ce modèle.**

**Dans l’attente de la réponse, nous préconisons toujours ce modèle de chez DECAYEUX pour les B.A.L individuelles à encastrer dans les clôtures sur rue, ou équivalent.**

**Question n°10 – Lot 08C & lot 08D – Ouvrages de fondation en béton**

Q :

Les ouvrages en béton (longrines, massifs) sont-ils à prévoir aux lots 08C et 08D, et dans quelles dimensions ?

R :

**Ces ouvrages qui supportent les clôtures et les portails sont bien inclus dans ces 2 lots.**

Q :

Les CCTP de ces 2 lots prévoient :

* Ciment artificiel (gris) CPA 55 qui correspond à une ancienne norme ; en conformité avec la nouvelle norme NF EN 197-1, ce ciment devrait correspondre à CEM 52,5. Est-ce que cette classe de ciment est confirmée ?
* Du béton C35/45 (350 à 400 kg de ciment/m3) pour l’ensemble des ouvrages : Longrines des portails & massif / muret / longrine sous clôture. Est-ce que cette classe de béton est confirmée ?

R :

**A prendre en compte**

* **Classe de ciment**
	+ **Pour béton de remplissage ou béton non armé : ciment CEM II/B 32,5 (Z) UT NF (ciment de fabrication locale rouge)**
	+ **Pour béton sollicité et armé CEM II/A-S 42,5 N CE PM-CP2NF (ciment de fabrication locale bleu)**
* **Classe de béton**
	+ **C35/45 pour béton armé/sollicité (selon le calcul des éléments d’ancrages à effectuer) pour les fondations supportant les clôtures et portails.**
	+ **C20/25 possible pour du béton de fondation ou massif non armés.**

Q :

Au vu des faibles dimensions des ouvrages, pouvez-vous confirmer l’interdiction de fabriquer le béton sur site ?

R :

**La préconisation du CCTP concerne le béton armé nécessitant un contrôle qualité rigoureux (ouvrages présentant un enjeu pour les biens et les personnes).**

**Compte tenu des contraintes de phasage et d’accès à pied d’œuvre des toupies provenant de centrale à béton, certains bétons pourront être réalisés sur place après accord de la MOE, l’entreprise devant mettre en place la procédure de contrôles de Qualité (éprouvettes, contrôles scléromètre).**

Q :

Pouvez-vous préciser la dimension des massifs et longrines pour clôtures ?

R :

**Le dimensionnement serait fait par l’entreprise (Plans d’Exécution).**

**Cependant les massifs supports de poteaux verticaux (clôtures sur limite séparative) peuvent être chiffrés avec les dimensions suivantes : 50x50x50 cm**

Q :

Pouvez-vous définir la fréquence attendue des essais sur béton ?

R :

**Pour le béton armé / sollicité supportant les clôtures et portails, série de 6 éprouvettes par volume de 25 m3 de béton mis en œuvre.**

Q :

Comment gérer les accès aux parkings pendant la réalisation des longrines ?

R :

**Le CCAP 1.11 précise :**

**« Les conditions de vie des occupants doivent en tout temps être préservées. »**

**Considérant que la durée de prise minimale des bétons de 7 jours n’est pas compatible avec les conditions de fonctionnement du site, pour les accès aux parkings prévoir des plaques de tranchée pour protéger les longrines ou recourir à de la préfabrication avec clavetage.**

**Question n°11 – Lot 08D – Poste 2.1 Portail motorisé / Poste 2.2 Portillon électrique**

Q :

Les portillons électriques sont-ils équipés de 2 lecteurs de badge, de chaque côté, ou d’un système accessible des 2 côtés ?

R :

Le CCTP du lot 08D, stipule :

* **« 2 lecteurs RFID pour ouverture avec badge (minimum 1 par logement) pour les portillons automatiques »**
* **« Commande de l’ouverture et de la fermeture du portillon par badges uniquement (prévoir 1 badge par logement concerné, 36 pour les 5 portillons) »**

Q :

Les gaines et les cablages des alimentations des moteurs des portails automatiques sont-ils à prévoir au lot 08D ?

R :

Le CCTP du lot 08D, stipule p 21/22:

**Portails 08D.2.1 :**

**A charge du présent lot :**

* **Les alimentations électriques depuis l’attente (fourreaux au lot 02 VRD)**
* **La fourniture, test et mise à disposition de 26 télécommandes**
* **La fourniture, pose et raccordement du boîtier à clef**

**Portillons 08D.2.2 :**

**A charge du présent lot :**

* **Les alimentations électriques depuis l’attente (fourreaux au lot 02 VRD)**
* **La fourniture, test et mise à disposition de 36 badges**

**Question n°12 – Lot 25 – Poste 5.1 Parachèvement**

Q :

La garantie de parachèvement ne concerne-t-elle pas les espaces privatifs ?

R :

**En effet, les végétaux plantés dans les espaces privatifs ne feront pas l’objet de cette garantie.**

**Question n°13 – Réception des travaux (tous lots)**

Q :

Est-il possible de faire des réceptions à l’avancement des travaux ?

R :

**Le CCAP précise à l’article 9.2.2 la possibilité de prise de possession avant l’achèvement complet des travaux.**

**S’agissant des logements et de leurs jardins privatifs, le FCH acceptera les réceptions partielles, à l’avancement des travaux, pour tenir compte du fait que les logements sont occupés.**

**D’une manière générale les clauses de la NF P 03-001 s’appliquent :**

**« 13 Protection des ouvrages**

**13.1 Contre les risques de vol et de détournement**

**Jusqu'à la réception des travaux, l'entrepreneur doit protéger ses matériaux et ses ouvrages contre les risques de vol et de détournement.**

**13.2 Contre les risques de détérioration**

**De même, l'entrepreneur doit protéger ses ouvrages contre les risques de détérioration. De plus, pendant l'exécution de ses propres travaux, il doit prendre les précautions nécessaires pour ne pas causer de dégradations aux matériaux ou ouvrages des autres entrepreneurs. Il est responsable des conséquences pouvant résulter des infractions à ces obligations. »**